

INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE

« MH EPARGNE ACTIONS EURO »

Paris, le 19 décembre 2025

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) « MH EPARGNE ACTIONS EURO » (ci-après « le Fonds »), géré par Sienna Gestion. Nous vous rappelons que votre Fonds est un FCPE nourricier du Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français « SIENNA ACTIONS EURO » (Part FS-C) (Code ISIN : FR001400QKW8), c'est-à-dire que son actif net est investi en totalité et en permanence en parts ou actions d'un seul et même OPC, le FCP « SIENNA ACTIONS EURO », OPCVM qualifié de fonds maître et, à titre accessoire, en liquidités.

A ce titre, nous vous informons des modifications suivantes apportées à la structure tarifaire du **fonds maître « SIENNA ACTIONS EURO »** qui impacteront également votre Fonds « **MH EPARGNE ACTIONS EURO** » :

1. Suppression des commissions de mouvement :

Dans le cadre de l'harmonisation européenne de la supervision des coûts et frais prélevés sur les fonds, l'Autorité des marchés financiers (AMF) a décidé de mettre fin à la possibilité pour les sociétés de gestion de percevoir des commissions de mouvement. En conséquence, Sienna Gestion ne prélèvera plus de commissions de mouvement sur le fonds maître de votre fonds à compter du 1er janvier 2026.

2. Evolution des frais de fonctionnement et autres services :

Les frais de fonctionnement et autres services du fonds maître « SIENNA ACTIONS EURO », actuellement fixés à 0,05 % maximum l'an de l'actif net du Fonds, seront désormais augmentés à 0,10 % maximum l'an de l'actif net.

SIENNA GESTION

Membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € | RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z | Siège social : 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris | www.sienna-gestion.com

3. Baisse des frais de gestion financière :

Les frais de gestion financière du fonds maître « SIENNA ACTIONS EURO », actuellement fixés à 0,65 % maximum l'an de l'actif net du Fonds, seront désormais abaissés à 0,60 % maximum l'an de l'actif net.

Les Frais totaux maximum du Fonds resteront inchangés.

Ce changement n'implique aucune démarche de votre part.

Les documents réglementaires de votre FCPE mis à jour seront disponibles dès le **1^{er} janvier 2026** dans l'espace sécurisé de votre teneur de comptes en épargne salariale ou gestionnaire d'épargne retraite.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

Sienna Gestion

SIENNA GESTION

Membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € | RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z | Siège social : 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris | www.sienna-gestion.com